



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE RICHELIEU, TENUE LE 17 MARS 2026, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHE DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Monsieur Sylvain Casavant, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Louise Allie, conseillère de Belœil
Madame Sonia Benoit, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Sylvain Landry, substitut, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park
Monsieur Louis Toner, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Étaient absents :

Monsieur Émile Malo Bonin, premier vice-président et conseiller de Sainte-Madeleine
Madame Kim Méthot, mairesse de Saint-Basile-le-Grand

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, greffier-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025
7. Affectation du déficit de l'année financière 2025
8. Autorisation d'une marge de crédit de fonctionnement
9. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2025
10. Rapport sur la vérification des débitmètres 2025
11. Motions de félicitations — Maxime Provost, technicien à l'entretien
12. Consommation d'eau pour les mois de janvier et de février 2026
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 32 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

26-03-008

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

26-03-009

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 26-011 31-12-25 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous expliquant les conditions pour l'audit de l'exercice financier 2025 et les responsabilités de chacun.
- 26-012 16-01-26 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., s'adressant aux membres du conseil, entre autres, pour leur expliquer les stratégies de l'audit, les responsabilités des membres du conseil et fournir les coordonnées de l'équipe de mission et le calendrier de l'audit.
- 26-013 23-01-26 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2026-01-10 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.
- 26-014 25-01-26 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2026 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,21 \$.
- 26-015 25-01-26 Avis de calcul du taux personnalisé 2026 établissant notre taux à 1,17 \$ alors que le taux de l'unité de classification est de 1,59 \$.
- 26-016 04-02-26 Courriel de MADAME GINETTE TANGUAY, secrétaire aux services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2026-051 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.
- 26-017 06-02-26 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente de coordination des services juridiques et du greffe, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2026-031 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- 26-018 11-02-26 Courriel de MADAME OCÉANE VICENTE, technicienne juridique, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 26-02-031 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.
- 26-019 17-02-26 Courriel de MADAME CHRISTINE MÉNARD, directrice générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant qu'une résolution a été adoptée le 16 février 2026 pour approuver le règlement d'emprunt 29-26 de la Régie et que la résolution nous sera transmise au cours des prochains jours.
- 26-020 03-03-26 Lettre de MONSIEUR DANIEL JUTRAS, directeur technique, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous informant de son départ à la retraite, nous exprimant sa reconnaissance et nous assurant de sa disponibilité et de son soutien pour la transition vers son successeur.
- 26-021 17-03-26 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., faisant état de ses constatations découlant de l'audit de l'exercice 2025 et portant à notre attention que la Régie n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2023, 2024 et 2025, de passif au titre des obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations et qu'elle ne fournit pas les informations requises dans ses états financiers en vertu de cette norme.

26-0-010 **POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 26-02, du chèque numéro 20973 au chèque numéro 21015 du déboursé numéro 202600046 au déboursé numéro 202600206 pour un montant total de 2 065 348,23 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

26-03-011 **POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les états financiers comportent une réserve au niveau de l'application du chapitre SP 3280 « obligations liées à la mise hors service d'immobilisation », et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2025 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

26-03-012 POINT 7. AFFECTATION DU DÉFICIT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2025 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un déficit des revenus sur les dépenses nettes de 113 948 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468,45 de la Loi des cités et villes, une régie doit porter aux dépenses de l'exercice suivant tout déficit d'un exercice financier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sonia Benoit

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner

ET RÉSOLU QUE le déficit de l'exercice de l'année financière 2025, de 113 948 \$, soit et est porté aux dépenses du budget de l'année 2026.

ADOPTÉE

26-03-013 POINT 8. AUTORISATION D'UNE MARGE DE CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE la Régie nécessite une marge de crédit de fonctionnement pour assurer la liquidité de ses opérations courantes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration juge opportun de conclure une convention de crédit auprès de son institution financière;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Landry

APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE la Régie soit autorisée à demander et à maintenir une marge de crédit de fonctionnement auprès de l'Institution financière d'un montant maximal de 500 000 \$ pour l'année 2026;

QUE cette marge de crédit servira à financer les besoins de roulement et les dépenses d'exploitation courantes de la Régie;

QUE le taux d'intérêt et les conditions de remboursement soient ceux convenus avec l'Institution financière dans la convention de crédit;

QUE le président et le greffier-trésorier soient autorisés conjointement à signer, au nom de la Régie, tout document, contrat, billet à ordre ou garantie requis par l'Institution financière pour la mise en place de cette marge de crédit.

ADOPTÉE

POINT 9. BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2025

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2025, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.

POINT 10. RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2025

Le rapport concernant la vérification des débitmètres, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.

26-03-014 POINT 11. MOTION DE FÉLICITATIONS — MAXIME PROVOST, TECHNICIEN À L'ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault

APPUYÉ PAR TOUS



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution
annotation

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Maxime Provost pour ses vingt (20) années de service à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et de le remercier pour sa contribution au sein de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2026

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et de février 2026 sont joints au présent point.

POINT 13. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

26-03-015

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sonia Benoit
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 48 minutes.

Jacques Drouin, ing.
greffier-trésorier

Robert Pelletier
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

